

# Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Consultation écrite du 9 au 20 octobre 2023

## PÉNALITES FINANCIERES

Application pour les opérations du Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027 de pénalités financières dans le cas d'irrégularités liées à la publicité de l'aide européenne.

L'article 50 du règlement (UE) 2021/1060 précise :

« Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent (...) et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les fonds à l'opération concernée ».

Aussi, l'Autorité de Gestion en application du règlement opte, dans le cadre des opérations relevant du Programme Régional FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027, pour l'application de pénalités financières listées ci-dessous :

<u>Les Irrégularités</u>	<u>Conditions</u>	<u>Pénalités à appliquer au solde, sur le montant UE retenu cumulé</u>
Absence de l'Emblème européen + mention financé ou cofinancé par l'UE sur tous les supports de communication	Pénalités si absence totale sur tous les supports.	1 %
Absence d'affiche A3 ou affichage électronique	Pénalités si l'affichage a posteriori ne permet pas d'informer le public concerné.	1 %
Absence de panneau de chantier	Pas de pénalités.	0%
Absence de plaque réglementaire	Obligation de mesure corrective pour payer le solde	/
Absence de Plaque générique	Obligation de mesure corrective pour payer le solde.	/
Absence de mention sur le site internet	Pénalités si pas de mesure corrective.	1 %
Absence de mention sur les Réseaux sociaux	Pas de pénalité.	0%
Absence totale de publicité UE	Pas de retour du bénéficiaire après plusieurs relances.	3 %
Mesures correctives non respectées	Le dossier doit être impérativement soldé.	3%